

CAPD 19/06/2019

Monsieur le Directeur Académique,

A l'heure où des modifications majeures sont envisagées avec la loi de transformation de la Fonction Publique, il nous est nécessaire de faire état, une fois de plus, de l'importance des CAP. Le SE-Unsa s'oppose à cette loi Fonction Publique qui vise à supprimer très rapidement la quasi-totalité des compétences des CAP, celles ayant trait à la mobilité et à la carrière des personnels. Au SE-Unsa, nous affirmons que la suppression des compétences des CAP et les évolutions des CHSCT sont préjudiciables aux collègues qui se retrouveront seuls face à leur employeur, pour la gestion et le suivi de tout ce qui concerne leur carrière. Pour ne pas détériorer les conditions d'exercice des agents publics, le dialogue social existant dans les CAP et autres instances doit être maintenu. Supprimer le dialogue social ne pourra que nuire à tous y compris à l'administration et aux usagers du service public.

A l'ordre du jour de cette CAPD, nous examinerons les mutations des enseignants, aux niveaux intradépartemental et interdépartemental, sujet très sensible pour nos collègues. La mobilité revêt une importance considérable car elle détermine leurs conditions de travail pour la rentrée prochaine, voire celles des années à venir. Mais, au-delà, c'est toute leur vie qui est impactée, l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle étant souvent fragile dans notre département vaste géographiquement. C'est la raison pour laquelle, pour le SE-Unsa, les mutations, qu'elles soient inter ou intradépartementales, sont un marqueur fort de la politique de gestion des ressources humaines, et de la considération portée par l'employeur à ses salariés.

Pour commencer, nous souhaitons remercier les services de la DSDEN pour la qualité de leur travail. Nous savons qu'une note du directeur de cabinet du Ministre de l'Éducation nationale adressée aux recteurs et aux directeurs académiques les incitait à mobiliser les personnels administratifs et techniques le samedi, voire le dimanche, afin de rendre opérationnel le nouveau dispositif de gestion du mouvement des enseignants du premier degré. Nous espérons qu'en Gironde, cela n'a pas été nécessaire. L'impréparation et la précipitation de nos décideurs ne doivent pas être compensées par ceux qui ont la charge de la mise en place effective de ces dispositifs.

Un des objectifs du nouveau dispositif imposé par le Ministère était de nommer un maximum de personnels à titre définitif. Mais nous ne pouvons que douter que celui-ci ait vraiment été atteint. En effet, si l'on regarde en détail les statistiques, si l'on constate que 82% sont nommés à titre définitif cette année contre 51% l'an passé, que penser de l'augmentation de plus de 50% du nombre des affectations d'office. Ainsi, alors qu'il y a moins de participants cette année, 2362

contre 2387 l'an passé, qu'il y a 45 postes bloqués de moins pour cause de baisse du nombre des PES, qu'il y a 198 nouveaux postes de titulaires de circonscription créés, les nominations d'office sont de 143 à titre provisoire contre 91 l'an passé. Des collègues sont affectés à près de 100 km de leur domicile, malgré le travail des services qui ont repris manuellement les affectations aléatoires de la troisième étape afin de limiter les « dégâts ». Les conditions d'apprentissage de nos élèves sont liées aux conditions d'enseignement de nos collègues ; ce changement précipité du mouvement est-il véritablement source d'amélioration ? Nous nous questionnons sur ce qui pouvait rendre l'affectation à titre provisoire du second mouvement préjudiciable à l'intérêt du service. En revanche nous constatons les inconvénients directs immédiats de 3 mouvements en 1. Et les demandes de révisions d'affectation vont augmenter, nombreux collègues installés dans leur vie familiale sont aujourd'hui désemparés. Ajoutons-y la carte scolaire à phase unique. Décaler à la rentrée les ouvertures faites jusqu'ici en juin, et ainsi décaler les affectations des enseignants sur ces postes et donc les priver d'une période plus longue de travail de préparation pour leur future classe, est-ce dans l'intérêt du service ? Décaler les ouvertures en septembre c'est aussi plonger dans l'incertitude des écoles, des élèves et leur famille ; est-ce bien l'intérêt du service ?

Concernant la phase complémentaire du mouvement interdépartemental, vous nous avez annoncé, Monsieur le Directeur académique, un rééquilibrage des ressources de notre académie et une diminution drastique du nombre des inéats avec en parallèle la suppression des recrutements de contractuels. Le SE-Unsa est inquiet des conditions de la prochaine rentrée. Si nous nous entendons sur le savoir compter, comment satisfaire aux besoins de notre département avec 50% d'inéats en moins, 100% de contractuels en moins, 100 PES en moins. Nous devrions avoisiner les 120 ETP en moins pour 110 postes en plus. Cette tension supplémentaire dans notre ressource girondine, prive de perspective de satisfaction certains de nos collègues en attente d'exeat même à moyen terme.

Le SE-Unsa réaffirme en conclusion que la mobilité géographique constitue un enjeu important pour le projet de vie d'un grand nombre d'enseignants. L'accroissement des inégalités territoriales, les évolutions sociétales telles la prise en charge d'ascendants, les gardes alternées d'enfants, l'entrée plus tardive dans la carrière sont venues rajouter à la complexité du système. La politique GRH imposée ne prend pas en compte ces évolutions et laisse peu d'espoir en créant la pénurie dans les départements.

Pour le SE-Unsa, l'agent, en tant qu'acteur de sa mobilité géographique, doit être au cœur de ce processus. L'administration doit lui permettre d'anticiper les changements de règles de mutation afin qu'il puisse adapter sa stratégie sans subir de préjudice. Vous conviendrez, Monsieur le Directeur académique que l'urgence qui a gouverné la mise en place de ce nouveau mouvement est loin de cet objectif.

Les élu.e.s du SE-Unsa  
Vincent Bourguignon  
Céline Gravellier  
Claire Papeghin  
Cédrine Sancier